

A

**CONVOCAATION DU
CONSEIL COMMUNAL**

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et au Décret du 15 juillet 2021, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **jeudi 27 avril 2023 à 20h00', à la maison communale, Place Communale, 6 à Anhée.**

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR :

Première – deuxième – troisième convocation.

En séance publique :

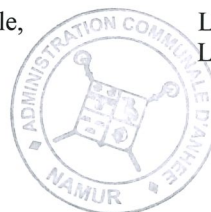
- 1° Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2° Arrêtés de police : ratification
- 3° Intercommunale Imio – Assemblée générale ordinaire : décisions
- 4° Compte communal, bilan, compte de résultats au 31/12/2022 : approbation
- 5° Application de l'article 60 du RGCC – paiement de fournisseur : ratification
- 6° Application de l'article 60 du RGCC – paiement de fournisseur : ratification
- 7° Recrutement pour l'admission au stage d'un directeur d'école à l'école communale de la Molinee – implantations de Warnant, Denée et Haut-Le-Wastia : décisions
- 8° Personnel enseignant : déclaration des emplois vacants au 15 avril 2023 en vue de la nomination définitive : décisions
- 9° Ecole communale de Bioul – création d'un demi-emploi supplémentaire : ratification
- 10° Cession de marché relatif à la désignation d'un auteur de projet pour l'aménagement d'une crèche dans le cadre de la création d'un centre multi-services intergénérationnel : décisions
- 11° Marquages spécifiques dans les zones 30 Abords d'écoles – centrale d'achat : délégation
- 12° Charte d'engagement dans le programme VIASANO : adhésion
- 13° Gestion du portefeuille d'assurances pour la commune et le CPAS d'Anhée : marché public de services par procédure concurrentielle avec négociation : décisions
- 14° Plan « Habitat Permanent » local dans les équipements touristiques – état des lieux, rapport d'activités annuel 2022 et programme de travail 2023 : information
- 15° Demande de permis d'urbanisation introduite par la SA Matexi Project relative à la création de 59 lots et comprenant l'ouverture d'une voirie, rue du Petit-Bois et rue Bauchau à Anhée – projet impliquant une création d'une voirie communale : décision

A huis clos :

- 16° Personnel enseignant : admission à la pension légale : décisions
- 17° Personnel enseignant : admission à la pension légale : décisions
- 18° Personnel enseignant : avis sur une demande d'interruption de carrière partielle pour congé parental à raison d'1/5^{ème} temps
- 19° Personnel enseignant : désignations temporaires : ratification

Par le Collège,

La Directrice générale,
Françoise Septon.



Le Bourgmestre,
Luc Piette.



Code de la Démocratie Locale et de
la Décentralisation

ART.L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

ART.L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer au jour et heure indiqués.

ART.L1122-13§1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3 ...

ART.L1122-15. Le Conseil est présidé par le Bourgmestre ou celui qui le remplace, sauf lorsqu'un président d'assemblée est désigné en vertu de l'article L1122-34, §3. Il ouvre et clôt la séance.